

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Alpes de Haute Provence

Service départemental d'incendie et de secours

DELIBERATION N° 2017-71(DIR)

Date de convocation : 16 novembre 2017

Nombre d'élus en exercice : 22

Présents : 16

Absents : 6

Votants : 18 (16 + 2 pouvoirs)

Réception en Préfecture le :

Délibération certifiée exécutoire le :

Date de l'affichage par extrait de la présente
délibération :

EXTRAIT DU REGISTRE

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DES ALPES DE HAUTE PROVENCE**

L'an deux mille dix-sept et le 30 novembre, le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Pierre POURCIN.

Etaient présent(e)s :

Mesdames Régine AILHAUD (suppléante de madame Patricia GRANET-BRUNELLO), Sophie BALASSE, Clotilde BERKI, Evelyne FAURE, Geneviève PRIMITERRA ;
Messieurs Khaled BENFERHAT, Serge CAREL, Jean-Claude CASTEL, Claude FIAERT, Robert GAY, Daniel JUGY (suppléant de monsieur LOGIER), Patrick MARTELLINI, Jean-Christophe PETRIGNY (suppléant de monsieur LOGIER), Jean-Yves ROUX, Serge SARDELLA.

Etaient excusé(e)s :

Mesdames, Patricia GRANET-BRUNELLO (représentée par madame Régine AILHAUD), Nathalie PONCE-GASSIER, Brigitte REYNAUD ;
Messieurs Patrick BOUVET (ayant donné pouvoir à monsieur POURCIN), Bernard DIGUET (représenté par monsieur PETRIGNY), Jacques LARTIGUE (ayant donné pouvoir à madame BALASSE), André LAURENS, Christian LOGIER (représenté par monsieur JUGY), Serge PRATO,

Madame Sophie BALASSE a été désignée secrétaire de séance par le Président.

Objet : Adoption du compte-rendu de la réunion du Conseil d'administration du 3 octobre 2017

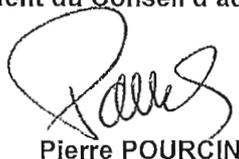
Le Président POURCIN expose :

Le compte-rendu de la réunion du Conseil d'administration du 3 octobre 2017 a été porté à la connaissance de chaque membre du CASDIS.

Il est demandé au Conseil d'administration d'approuver ce document.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration a adopté ce rapport à l'unanimité, les jours, mois, an que ci-dessus.

Le Président du Conseil d'administration


Pierre POURCIN

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

DES ALPES DE HAUTE PROVENCE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

REUNION DU 3 OCTOBRE 2017

14 h 30



CASDIS DU 6 OCTOBRE 2017

ORDRE DU JOUR

Rapport n°1	Approbation du compte-rendu de la séance du 20 Juin 2017
Rapport n°2	Présidence du Conseil d'administration
Rapport n°3	Constitution du bureau : élection des trois vice-présidents et du membre du bureau du Conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours
Rapport n°4	Indemnité du président et des vice-présidents
Rapport n°5	Indemnité de conseil du payeur départemental
Rapport n°6	Délégation du Conseil d'administration au président
Rapport n°7	Désignation du Conseil d'administration au bureau du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours
Rapport n°8	Désignation des membres des commissions organiques du Conseil d'administration
Rapport n°9	Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres
Rapport n°10	Désignation des membres du Conseil d'administration au sein de la Commission Administrative Paritaire des sapeurs-pompiers professionnels non-officiers
Rapport n°11	Désignation des membres du Conseil d'administration au sein du Comité Technique départemental spécifique à l'ensemble des Sapeurs-Pompiers Professionnels
Rapport n°12	Désignation des membres du Conseil d'administration au sein du Comité Consultatif Départemental des Sapeurs-Pompiers Volontaires
Rapport n°13	Désignation des membres du Conseil d'administration au sein de la commission départementale de réforme des sapeurs-pompiers professionnels
Rapport n°14	Désignation des membres du Conseil d'administration au sein de la commission départementale de réforme des sapeurs-pompiers volontaires
Rapport n°15	Désignation d'un membre du Conseil d'administration au Comité National d'Action Sociale
Rapport n°16	Désignation des membres du Conseil d'administration au sein de l'EPI œuvrant pour la protection de la forêt méditerranéenne et de son environnement
Rapport n°17	Désignation des membres du Conseil d'administration au sein du Comité d'Hygiène Sécurité et Conditions de Travail
Rapport n°18	Désignation des membres du Conseil d'administration à la commission départementale de reconnaissance des attestations, titres, diplômes et de validation des acquis de l'expérience compétente à l'égard des sapeurs-pompiers professionnels de catégorie C
Rapport n°19	Désignation des membres du Conseil d'administration à la commission départementale de reconnaissance des attestations, titres, diplômes et de validation des acquis de l'expérience compétente à l'égard des sapeurs-pompiers volontaires
Rapport n°20	Approbation du règlement intérieur du Conseil d'administration Questions diverses

Etalent présents :

Les membres avec voix délibérative :

Mesdames Régine AILHAUD (suppléante de madame Patricia GRANET-BRUNELLO), Sophie BALASSE, Clotilde BERKI, Geneviève PRIMITERRA, Brigitte REYNAUD, Alberte VALLEE (suppléante de monsieur LAURENS).

Messieurs Patrick BOUVET, Khaled BENFERHAT, Jean-Claude CASTEL, Bernard DIGUET, Claude FIAERT, Robert GAY, Christian LOGIER, Patrick MARTELLINI, Serge PRATO, Serge SARDELLA.

Les membres avec voix consultative :

Colonel Frédéric PIGNAUD, Directeur départemental des services d'incendie et de secours ;
Médecin de classe normale Florence BESSON, médecin-chef adjointe du service de santé et de secours médical ;
Lieutenant 1ère classe Toufik REKIA, représentant les officiers de sapeurs-pompiers professionnels ;
Lieutenant André FASSINO, représentant les officiers de sapeurs-pompiers volontaires ;
Sergent-chef Ludovic GEFFROY, représentant les sapeurs-pompiers professionnels non-officiers.

Assistaient également à la réunion :

Monsieur COUSIN, Directeur des services du cabinet de monsieur le Préfet ;
Madame MONTAY, Directrice des finances et des affaires juridiques, représentant le directeur général des services du conseil départemental ;
Lieutenant-colonel Philippe SANSA, Directeur départemental adjoint des services d'incendie et de secours ;

Etalent excusés :

Monsieur le Préfet ;
Mesdames Evelyne FAURE, Patricia GRANET-BRUNELLO (représentée par madame Régine AILHAUD), Nathalie PONCE-GASSIER ;
Messieurs Serge CAREL, Jacques LARTIGUE, André LAURENS (représenté par madame Alberte VALLEE), Pierre POURCIN, Jean-Yves ROUX ;
Madame RENAUX, Payeuse départementale ;
Médecin hors classe Frédéric PETITJEAN, Médecin-chef du service de santé et de secours médical ;
Capitaine Arnaud VALLOIS, Président de l'Union départementale des sapeurs-pompiers ;
Adjudant Thomas BRUNET, représentant les sapeurs-pompiers volontaires non-officiers.

Le Président MASSETTE ouvre la séance à 14 heures 30.

Avant de procéder à l'examen des rapports inscrits à l'ordre du jour, le président MASSETTE demande à l'assemblée d'observer une minute de silence à la mémoire de Gilbert SAUVAN. Il salue la présence des nombreux sapeurs-pompiers qui ont assisté aux obsèques de monsieur SAUVAN et ont rendu hommage à cet élu qui a beaucoup donné pour eux et qui connaissait parfaitement le travail qu'ils accomplissent.

Le Président MASSETTE rappelle combien le Département est attaché aux sapeurs-pompiers et les bas-alpins à leurs sapeurs-pompiers volontaires et à leurs compétences particulières pour faire face aux risques.

Le montant de la contribution du département au budget du SDIS s'élève à 8,5 M€, en augmentation de 500 000,00 €, démontre que le SDIS est pris très au sérieux.

Il rappelle que, lorsqu'il était adjoint en charge de la sécurité à la mairie de Digne les Bains, il a pu apprécier la qualité du travail et la disponibilité des préventionnistes du SDIS notamment lors des manifestations de grande ampleur.

Gilbert SAUVAN et Claude FIAERT ont perpétué la tradition qui a toujours fait que l'engagement des sapeurs-pompiers était reconnu à sa juste valeur.

L'audit concernant le SDIS a totalement approuvé la gestion de l'établissement sous la présidence de Gilbert SAUVAN et de Claude FIAERT, même si les investissements sont conséquents et l'endettement important.

Le Président MASSETTE souhaite rassurer les sapeurs-pompiers, il fait confiance au Colonel PIGNAUD. Il sait qu'il peut compter sur lui et réciproquement.

Au terme de cette intervention et en l'absence de volontaire, le Président désigne madame AILHAUD comme secrétaire de séance. Elle procède à l'appel. Le quorum étant atteint, le Conseil d'administration peut valablement délibérer.

Rapport n°1 : Adoption du compte-rendu du Conseil d'administration du 20 juin 2017

Le Président présente ce rapport.

Le compte-rendu de la séance du 20 juin 2017 a été porté à la connaissance des membres du Conseil d'administration.

L'assemblée doit approuver ce document.

Rapport n°2 : Présidence du Conseil d'administration

Le Président donne lecture du rapport.

Il précise que, pour l'instant, il a décidé d'assurer la fonction de Président du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours des Alpes de Haute-Provence.

Les membres du Conseil d'administration ont pris acte de cette décision à l'unanimité.

Rapport n°3 : Constitution du bureau : élection des trois vice-présidents et du membre du bureau du Conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours

Le Président donne lecture du rapport. Il informe l'assemblée que madame Emmanuelle FONTAINE-DOMEIZEL, membre titulaire du CASDIS lui a fait part, par courrier en date du 2 octobre, de sa décision de démissionner du Conseil d'administration.

Il appelle ensuite les candidats aux différents sièges qui constituent le bureau. Le vote à main levée ayant été accepté à l'unanimité, se présentent :

- au poste de 1^{er} Vice-Président du CASDIS :

➤ Monsieur Robert GAY

- au poste de 2^{ème} Vice-Présidente du CASDIS :

➤ Madame Geneviève PRIMITERRA

- au poste de 3^{ème} Vice-Président du CASDIS :

➤ Monsieur Bernard DIGUET

- au poste de membre du Bureau du CASDIS :

➤ Monsieur Serge SARDELLA

A l'issue du vote, monsieur Robert GAY, madame Geneviève PRIMITERRA, monsieur Bernard DIGUET et monsieur Serge SARDELLA, sont élus respectivement, 1^{er} vice-président, 2^{ème} vice-présidente, 3^{ème} vice-président et membre du Bureau du CASDIS, à la majorité des suffrages moins une abstention.

Rapport n°4 : Indemnités du président et des vice-présidents

Le Président donne lecture du rapport.

En l'absence d'observation il est mis aux voix et est adopté à l'unanimité.

Rapport n°5 : Indemnité de conseil du payeur départemental

Le Président donne lecture du rapport.

En l'absence d'observation il est mis aux voix et est adopté à l'unanimité.

Rapport n°6 : Délégation du Conseil d'administration au président

Le Président donne lecture du rapport.

En l'absence d'observation il est mis aux voix et est adopté à l'unanimité.

Rapport n°7 : Délégations du Conseil d'administration au bureau du Conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours

Le Président présente ce rapport.

Le Colonel PIGNAUD précise que jusqu'à présent le bureau, bien que constitué, ne disposait pas de délégations du Conseil d'administration.

Le Président et monsieur SARDELLA rappellent que ce mode de fonctionnement est fréquent et qu'il permet davantage de souplesse.

Monsieur FIAERT précise qu'il s'agit effectivement d'une nouveauté. Il souligne que le prestataire en charge de l'audit ainsi que les inspecteurs de la DGSCGC ont relevé le fait que le bureau ne disposait pas de délégation ce qui pouvait constituer un frein à la prise de décision.

Madame PRIMITERRA souhaite savoir si les résultats de l'audit seront communiqués aux membres du CASDIS.

Le Président répond par l'affirmative. Il précise que l'audit n'entraîne pas de commentaires sur la section de fonctionnement comme il l'a évoqué précédemment. Le prestataire a mis en exergue le montant élevé des investissements et de la dette. Il rappelle que le SDIS porte le poids de l'histoire et de la départementalisation.

Le Colonel PIGNAUD précise que l'audit a été demandé par le Conseil départemental, préalablement au renouvellement de la convention entre le Département et le SDIS pour les exercices 2018 à 2020. Cet audit comprend une étude rétrospective et prospective ainsi qu'une analyse des marges de manœuvre.

Madame PRIMITERRA souhaite connaître le nom du prestataire en charge de cet audit.

Le Président précise que cet audit externe a été réalisé par le cabinet LAMOTTE. Il souligne que cette société connaît parfaitement le fonctionnement des départements et des SDIS.

Monsieur FIAERT rappelle que le cabinet LAMOTTE devait présenter un compte-rendu préalable de l'audit au Président du Conseil départemental début octobre mais que cela a été reporté compte-tenu des événements.

Madame MONTAY précise que la mission confiée au cabinet LAMOTTE est une mission d'assistance et d'aide à la décision. Un audit aurait été plus contraignant puisqu'il y aurait eu nécessité d'appliquer ses recommandations. Il s'agit là de trouver des pistes partagées entre le SDIS et le Conseil départemental pour rédiger la convention d'objectifs et de moyen entre les deux structures.

Au terme de ces différentes interventions, le Président met le rapport aux voix. Il est adopté à la majorité des suffrages moins une abstention.

Rapport n°8 : Désignation des membres des commissions organiques du Conseil d'administration

Le Président présente ce rapport.

Monsieur FIAERT rappelle que les commissions organiques se réunissent en général en même temps afin de préparer et d'examiner les rapports qui doivent être soumis au CASDIS. Elles sont composées des membres du bureau, membres de droit, et d'élus qui souhaitent y participer.

Le Président propose, à l'exception de la présidence des commissions assurées par le président et les vice-présidents, de garder à l'identique la composition des commissions organiques :

- Commission des Finances et du Patrimoine :

	Prénom NOM
Président	- Le Président du CASDIS
Membres	- Robert GAY - Geneviève PRIMITERRA - Bernard DIGUET - Serge SARDELLA - Sophie BALASSE - Khaled BENFERHAT - André LAURENS - Jacques LARTIGUE - Christian LOGIER - Patrick MARTELLINI

	<ul style="list-style-type: none"> - Serge PRATO - Brigitte REYNAUD - Sophie VAGINAY-RICOURT
--	---

- Commission du Personnel, de la Formation et de l'Action Sociale :

	Prénom NOM
Président	- Clotilde BERKI
Membres	<ul style="list-style-type: none"> - Robert GAY - Geneviève PRIMITERRA - Bernard DIGUET - Serge SARDELLA - Jean-Claude CASTEL - Claude FIAERT - Sophie BALASSE - Khaled BENFERHAT - André LAURENS - Jacques LARTIGUE - Christian LOGIER - Patrick MARTELLINI - Serge PRATO - Brigitte REYNAUD - Sophie VAGINAY-RICOURT

- Commission Communication et Information :

	Prénom NOM
Président	- Geneviève PRIMITERRA
Membres	<ul style="list-style-type: none"> - Robert GAY - Bernard DIGUET - Serge SARDELLA - Jean-Claude CASTEL - Sophie BALASSE - Khaled BENFERHAT - Claude FIAERT - André LAURENS - Jacques LARTIGUE - Christian LOGIER - Patrick MARTELLINI - Serge PRATO - Brigitte REYNAUD - Sophie VAGINAY-RICOURT

- Commission des Equipements et Moyens de Lutte :

	Prénom NOM
Président	- Bernard DIGUET
Membres	<ul style="list-style-type: none"> - Robert GAY - Geneviève PRIMITERRA - Serge SARDELLA

	<ul style="list-style-type: none"> - Sophie BALASSE - Khaled BENFERHAT - Claude FIAERT - André LAURENS - Jacques LARTIGUE - Christian LOGIER - Patrick MARTELLINI - Serge PRATO - Brigitte REYNAUD - Sophie VAGINAY-RICOURT
--	---

Au terme de ces désignations et en l'absence d'observation, le rapport est mis aux voix. Il est adopté à l'unanimité.

Rapport n°9 : Election des membres du Conseil d'administration à la Commission d'Appel d'Offres

Le Président appelle les candidats à l'élection des membres de la CAO. Une seule liste est présentée. A l'issue du scrutin, le vote à main levée ayant été accepté à l'unanimité, la liste suivante a été élue pour siéger à la Commission d'appel d'offres, les membres de la CAO étant également membres des jurys de concours.

Membres titulaires :

- Jean-Claude CASTEL
- Bernard DIGUET
- Serge SARDELLA
- Sophie BALASSE
- Serge PRATO

Membres suppléants :

- Jacques LARTIGUE
- André LAURENS
- Clotilde BERKI
- Khaled BENFERHAT
- Geneviève PRIMITERRA

Le Président du CASDIS appelle ensuite les membres de la CAO souhaitant siéger aux commissions d'appels d'offres des différents groupements de commande dont le SDIS pourrait être membre :

Etaient candidats :

Membre titulaire :

- Jean-Claude CASTEL

Membre suppléant :

- Geneviève PRIMITERRA

Monsieur Jean-Claude CASTEL et madame Geneviève PRIMITERRA ayant obtenu la majorité absolue ont été élus respectivement membre titulaire et membre suppléant pour siéger aux commissions d'appels d'offres des différents groupements de commande dont le SDIS pourrait être membre.



Rapport n°10 : Désignation des membres du Conseil d'administration au sein de la Commission Administrative Paritaire des Sapeurs-Pompiers Professionnels non-officiers

Le Président donne lecture de ce rapport. Il propose de désigner :

Membres titulaires :

- Le Président du CASDIS,
- Bernard DIGUET,
- Jacques LARTIGUE
- Jean-Claude CASTEL

Membres suppléants :

- Clotilde BERKI
- Khaled BENFERHAT
- Serge SARDELLA
- Robert GAY

Les membres du Conseil d'administration ont adopté ces désignations à l'unanimité.

Rapport n°11 : Désignation des membres du Conseil d'administration au sein du Comité Technique

Le Président donne lecture de ce rapport. Il propose de désigner :

Membres titulaires :

- Le Président du CASDIS,
- Bernard DIGUET,
- Clotilde BERKI,
- Le Directeur départemental du SDIS,
- Le Directeur départemental adjoint du SDIS.

Membres suppléants :

- Robert GAY,
- Serge PRATO,
- Geneviève PRIMITERRA,
- Pierre POURCIN,
- Daniel JUGY.

Les membres du Conseil d'administration ont adopté ces désignations à l'unanimité.

Rapport n°12 : Désignation des Membres du Conseil d'administration au sein du Comité Consultatif Départemental des Sapeurs-Pompiers Volontaires

Le Président donne lecture de ce rapport. Il propose de désigner :

Membres titulaires :

- Le Président du CASDIS,
- Bernard DIGUET,
- Clotilde BERKI,

- Le Directeur départemental du SDIS,
- Le Directeur départemental adjoint du SDIS,
- Khaled BENFERHAT,
- Jean-Claude CASTEL.

Membres suppléants :

- Robert GAY,
- Serge PRATO,
- Geneviève PRIMITERRA,
- Pierre POURCIN,
- Daniel JUGY,
- Christian LOGIER,
- Patrick BOUVET

Les membres du Conseil d'administration ont adopté ces désignations à l'unanimité.

Rapport n°13 : Désignation des membres du Conseil d'administration au sein de la Commission départementale de réforme des sapeurs-pompiers professionnels

Le Président donne lecture du rapport. Il propose de désigner :

Membres titulaires :

- Clotilde BERKI,
- André LAURENS,

Membres suppléants :

- Pierre POURCIN,
- Patrick MARTELLINI,
- Brigitte REYNAUD,
- Claude FIAERT.

Les membres du Conseil d'administration ont adopté ces désignations à l'unanimité.

Rapport n°14 : Désignation des membres du Conseil d'administration au sein de la Commission départementale de réforme des sapeurs-pompiers volontaires

Le Président donne lecture du rapport. Il propose de désigner :

Membre titulaire :

- Clotilde BERKI.

Membre suppléant :

- André LAURENS.

Les membres du Conseil d'administration ont adopté ces désignations à l'unanimité.



Rapport n°15 : Désignation d'un membre du Conseil d'administration au Comité National d'Action Sociale

Le Président propose de désigner monsieur Robert GAY en qualité de représentant du SDIS au Conseil d'administration du CNAS.

Rapport n°16 : Désignation des membres du Conseil d'administration au sein de l'Etablissement Public Interdépartemental œuvrant pour la protection de la forêt méditerranéenne et de son environnement

Le Président donne lecture du rapport. Il propose de désigner :

Membre titulaire :

- André LAURENS.

Membre suppléant :

- Jacques LARTIGUE.

Les membres du Conseil d'administration ont adopté ces désignations à l'unanimité.

Rapport n°17 : Désignation des membres du Conseil d'administration au sein du Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT)

Le Président donne lecture du rapport. Il propose de désigner :

Membres titulaires :

- Le Président du CASDIS,
- Serge SARDELLA,
- Patricia GRANET,
- Le Directeur départemental du SDIS,
- Le Directeur départemental adjoint du SDIS.

Membres suppléants :

- Clotilde BERKI,
- Daniel JUGY,
- Serge CAREL,
- Robert GAY,
- Commandant Henri COUVE.

Les membres du Conseil d'administration ont adopté ces désignations à l'unanimité.

Rapport n°18 : Désignation des membres du Conseil d'administration à la Commission départementale de reconnaissance des attestations, titres et diplômes et de validation des acquis de l'expérience compétente à l'égard des sapeurs-pompiers professionnels de catégorie C

Le Président donne lecture du rapport. Il propose de désigner :

Membres titulaires :

- Le Président du CASDIS,
- Le Directeur Départemental du SDIS,
- Lieutenant Eric TRASLEGLISE.

Membres suppléants :

- Clotilde BERKI,
- Le Directeur départemental adjoint du SDIS,
- Commandant Jean Dominique BARIOLET.

Les membres du Conseil d'administration ont adopté ces désignations à l'unanimité.

Rapport n°19 : Désignation des membres du Conseil d'administration à la Commission départementale de reconnaissance des attestations, titres et diplômes et de validation des acquis de l'expérience compétente à l'égard des sapeurs-pompiers volontaires

Le Président donne lecture du rapport. Il propose de désigner :

Membres titulaires :

- Le Président du CASDIS,
- Khaled BENFERHAT,
- Le Directeur Départemental du SDIS,
- Lieutenant Eric TRASLEGLISE.

Membres suppléants :

- Clotilde BERKI,
- Christian LOGIER,
- Le Directeur départemental adjoint du SDIS,
- Commandant Jean Dominique BARIOLET.

Les membres du Conseil d'administration ont adopté ces désignations à l'unanimité.

Rapport n°20 : Adoption du règlement intérieur du Conseil d'administration

Le Président présente ce rapport.

Le Directeur départemental du SDIS précise que le règlement intérieur du CASDIS présenté aux élus est rigoureusement identique à celui en vigueur précédemment.

En l'absence d'observation, le rapport est mis aux voix. Le règlement intérieur du CASDIS est adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président MASSETTE cède la parole à monsieur COUSIN, Directeur des services du cabinet de monsieur le Préfet.

Monsieur COUSIN, qui a pris ses fonctions le 1^{er} septembre dernier, souhaite tout d'abord excuser monsieur le Préfet, retenu par d'autres obligations. Il s'associe à l'hommage rendu à Gilbert SAUVAN.



Le Président lui souhaite la bienvenue dans le département et donne la parole au Colonel PIGNAUD.

Le Directeur départemental rappelle que le CCDSPV se réunira le 17 octobre à 17 heures 30.

Il donne ensuite des précisions sur les objectifs et le déroulé de la 1^{ère} soirée des récompenses qui aura lieu le 5 octobre à 19 heures au centre culturel René Char.

Dans le cadre des actions en faveur du développement du volontariat, l'ancien président du CASDIS et lui-même ont souhaité que les sapeurs-pompiers puissent être mis à l'honneur une fois par an, en reconnaissance de leur engagement.

Sept catégories de sapeurs-pompiers seront donc mises à l'honneur le 5 octobre prochain :

- Les jeunes sapeurs-pompiers ayant réussi leur brevet de JSP cette année qui se verront remettre leur casque ;
- Les anciens sapeurs-pompiers ayant fait valoir leur droit à la retraite après plus de 20 ans de services à qui il sera remis leur insigne d'ancien sapeur-pompier ainsi que leur casque ;
- Certains chefs de centre qui se verront remettre l'insigne de chef de centre, échelon bronze, argent ou or en fonction de leur ancienneté dans cette fonction ;
- Les sapeurs-pompiers « sportifs » ayant représenté le SDIS lors du parcours sportif ou du cross sapeurs-pompiers et lors de compétitions sportives d'envergure internationale se verront remettre un chèque-cadeau ;
- Une famille de sapeurs-pompiers, depuis plusieurs générations, recevra un trophée, les conjoints étant également mis à l'honneur ;
- Le label employeur sera remis par monsieur le Préfet aux 25 collectivités territoriales ou entreprises privées qui ont signé des conventions de disponibilité pour leurs employés également sapeurs-pompiers volontaires ;
- Le prix spécial du jury sera remis à l'amicale des sapeurs-pompiers de Barcelonnette qui a réalisé un film sur l'engagement des sapeurs-pompiers volontaires.

Cette soirée des récompenses est très importante car les sapeurs-pompiers ont besoin de reconnaissance.

Le Président MASSETTE rappelle que les secours ne pourraient être assurés dans le département sans les 1450 sapeurs-pompiers volontaires du corps départemental. Il précise qu'il assistera à cette soirée au cours de laquelle il remettra certains prix, accompagné de Claude FIAERT en reconnaissance du travail qu'il a accompli.

Le Président remercie ensuite les membres de l'assemblée pour leur présence et lève la séance à 16 heures 25.

LA SECRETAIRE DE SEANCE

REGINE AILHAUD



LE PRESIDENT DU CASDIS

RENE MASSETTE

